Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1966)

**Heft:** 59

**Artikel:** Education permanente

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1029387

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'EPI répond-il à ces conditions? Le statut des Eglises de l'Est ou même d'Espagne rendrait plus difficile qu'il n'y paraît un soutien de ces Eglises qui ne heurte pas le gouvernement dont elles dépendent.

#### Variation de doctrine

Sur ce difficile problème, mais qui pour la Suisse est de grande importance politique, la doctrine varie. Que l'on compare ces deux déclarations non-concor-

Le 30 juin 1965, l'évêque Ferdinand Sigg, de l'Eglise méthodiste de Zurich, définissait la politique du futur émetteur avec une parfaite netteté

« Avant tout, on ne saurait user de l'émetteur à des fins politiques; ce serait en abuser. Il nous a fallu dissiper, même jusqu'en haut lieu, l'idée erronée qu'on se servirait d'un pays neutre pour envoyer à l'Est des émissaires capables d'intervenir dans les circonstances locales. Certes, il existe des Suisses qui le souhaiteraient. Mais ce n'est pas la volonté de la Fédération des Eglises, ni celle de l'association EPI ni celle du gouvernement fédéral qui tient à octroyer la concession. »

L'évêque Sigg est mort en 1965.

Et le pasteur Clément Barbey, de Payerne, représentant à plein temps de la Fédération auprès de l'association EPI a fait en juin 1966 à l'hebdomadaire « La Vie Protestante » des déclarations d'un autre ton, en réponse à la question : « Quelle attitude l'EPI compte-t-elle adopter vis-à-vis du communisme (pays de l'Est) ? ».

« Nous nous mettons au service des Eglises de ces diverses zones. Un virage a été pris dans la conception même de l'entreprise, depuis un an et demi environ. Une vue objective de la situation a amené l'EPI à constater l'obligation de prendre au sérieux les minorités protestantes là où elle se trouvent et de les laisser s'exprimer elles-mêmes. Il ne s'agit pas seulement ici des Eglises de l'Est, mais aussi de l'une des plus importantes communautés protestantes d'Espagne, l'Eglise des Frères, qui est assez fondamentaliste, assez proche des milieux du Réveil. »

On imagine sans peine que la possibilité donnée à des minorités nationales de trouver sur notre sol des possibilités d'expression qui leur sont refusées chez elles nous posera de redoutables problèmes de neutralité. L'entreprise est délicate. La doctrine est-

elle ferme en la matière ?

#### Où en est la demande de concession?

« La Vie Protestante » du 6 août 1965, reprenant le « Bulletin de l'EPI » de mars 1965 et le « Ralliement » de Lausanne, février-mars 1965, écrit :

« Un grand pas en avant vers la réalisation de ce projet grandiose a été fait le 1er juin 1964 lorsque le Conseil fédéral a accordé une concession provisoire pour l'érection de l'émetteur sous condition que le financement de l'entreprise soit assuré »

Or, il semble bien, comme dans toute entreprise qui a besoin pour réussir d'une large adhésion, que ce communiqué contenait une part de « suggestion » ou d'« autosuggestion ». En effet, en date du 29 juin 1966. sous la signature de M. C.-F. Ducommun la direction générale des PTT écrivait à « Domaine Public » :

« Au sujet de l'exploitation d'un émetteur de radio protestant, nous tenons à préciser que le Conseil fédéral n'a pas accordé de concession provisoire mais a simplement discuté ce point le 1er juin 1964 et autorisé le chef du Département des transports et communications et de l'énergie à déclarer que la demande de concession avait été favorablement accueillie. Une décision sera prise lorsque les requérants auront mis au point la question financière, » Mais, précisément, comment est mise au point cette

question financière?

### **Dominus providebit**

L'association EPI a trouvé 10 000 membres en Suisse, à l'étranger. Collecte en Suisse, dans treize pays européens et aux U.S.A. De ces méthodes bien dans la tradition, on espérait un rendement providentiel. Qu'on en juge!

Convoquée par la Fédération des Eglises protes-

tantes de Suisse et l'association EPI, une conférence s'est tenue à Rüschlikon, Zurich, les 29 et 30 juin 1965, réunissant 90 délégués venus des Eglises de onze pays.

Devant eux, le président de l'association EPI, Arnold Bolle, avocat en retraite de La Chaux-de-Fonds, s'exprimait en ces termes :

« Nous n'avons pas sollicité la collaboration d'experts techniques qualifiés et particulièrement compétents : ils nous ont été offerts.

Nous n'avons pas sollicité l'argent qui était nécessaire à la propagande, ou plus exactement à la diffusion de l'idée, il nous a été offert.

Sur la pièce de cinq francs suisses, quelques lettres sont en relief et qui disent : Dominus providebit. Dieu pourvoit et Dieu a pourvu. Dieu a tout fait : c'est Lui qui fait tout.»

Sept mois plus tard, en mars 1966, M. Arnold Bolle annonçait sa démission pour des raisons d'âge et de santé. Et il restait beaucoup à faire techniquement et financièrement. Nous allons voir pourquoi.

#### Mieux que chez le roi des rois

La commission technique est dirigée par le viceprésident de l'EPI, Albert Möckli, de La Neuveville, directeur retraité de la Division TT à la Direction générale des PTT.

Dans la demande de concession (20 mars 1963), deux émetteurs de 250 kw chacun sont prévus.

Il s'agit là d'une coûteuse ambition si l'on songe que nos émetteurs nationaux de Beromünster et Sottens ont chacun une puissance de 150 kw. De plus nos émetteurs publics diffusent leurs programmes sur ondes moyennes dont la portée est étroitement fonction de la puissance rayonnée en kw. Par contre, la portée d'un émetteur ondes courtes tel que celui de 'EPI n'est pas uniquement liée à la puissance en kw. Elle dépend d'un autre facteur, la réverbération des ondes courtes sur l'ionosphère, et permet de se contenter d'une puissance moindre.

L'émetteur de la Fédération luthérienne mondiale à Addis-Abéba, qui existe depuis 1963, se contente de deux groupes de 100 kw.

## Mieux, c'est plus cher

L'émetteur d'Addis-Abéba, en grande partie financé par les Eglises des USA, a coûté 2 250 000 dollars et son exploitation annuelle (plus de 300 employés) revient à 500 000 dollars.

Le coût de l'émetteur de l'EPI était chiffré par ses initiateurs de 1960 à 4 millions de nos francs et en 1966, ils l'estiment à 7 millions. Le budget d'exploitation annuel, estimé en 1960 à 1 250 000.- est aujourd'hui évalué à 2 millions. Si la puissance de 2 x 250 kw est maintenue, c'est parfaitement insuffisant. En face de ces besoins, quelles sont les ressources actuelles de l'EPI dont nous avons recensé les 10 000 adhérents:

La fortune de l'association s'élevait au 31 décembre 1964 à Fr. 36 350,31 et au 31 décembre 1965 à Fr. 64 706,67. Sur ce dernier montant, plus de 12 000.— figurent au bilan sous les postes « Meubles » et « Machines ». Les cotisations et dons ont produit en 1965

Fr. 146 096,50 mais dès maintenant les salaires, frais de comité, de déplacement et autres Fr. 117 740,14, sorte qu'un petit excédent de recettes de Fr. 28 356,36 a pu être versé au compte « Fortune » soit 19,4 % (en 1964, le 23,6 % seulement).

Albert Möckli, président de la commission technique, lancait en mars 1965 un véritable cri d'alarme : « La commission devrait s'adjoindre un ingénieur ou un technicien à plein temps. Pour le moment l'argent manque pour en payer un seul et il serait nécessaire d'en engager un second avant un an, car le projet se renchérit de 340 000 francs suisses chaque douze mois de retard ».

Mais les donateurs étrangers font grise mine : ils n'ont versé en 1965 que Fr. 12 936,60. Il y avait des délégués de onze pays à l'assemblée du 30 juin 1965, mais aucun représentant de l'étranger ne s'est présenté à l'assemblée générale de l'EPI le 13 novembre 1965.

#### Question

Beaucoup d'improvisation et d'illusions généreuses dans cette affaire. On brasse, avec la neutralité et l'évangélisation, les kw et les millions.

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse va-t-elle rompre le silence qu'elle observe depuis le 19 janvier 1962, date de son adhésion, et annoncer quelles sont les intentions et quels sont les moyens financiers qu'elle met à disposition de l'émetteur protestant international? En un mot, est-ce sérieux?

## **Education permanente**

M. Jean Le Veugle, conseiller technique au Ministère de la jeunesse et des sports à Paris, a récemment publié pour le compte du «Coopérateur suisse» une étude très fouillée en douze articles, qui vient de faire l'objet d'un tirage à part et qui peut être obtenu auprès de la rédaction, à Bâle; elle répond à la question: «Qu'est-ce que l'éducation permanente?».

Ce travail offre un double intérêt. M. Le Veugle, à contre-courant, s'efforce de montrer toutes les réformes qui seraient nécessaires pour qu'on se préoccupe, avant l'organisation des loisirs, de l'amélioration des conditions de travail. Nous avons aimé son insistance à réclamer une formation économique à tous les niveaux. L'autre intérêt de cette étude est de montrer les limites d'un vocabulaire idéaliste, qui ne se réfère jamais aux forces qui animent la lutte sociale. Pour résister aux sollicitations d'une économie de profit, M. Le Veugle ne craint pas de faire appel entre autres méthodes à l'entraînement mental, à l'examen quotidien, au journal intime. Qu'en aurait

# **Emasculation** de la critique **Nous** créons des apatrides

Les faits ont été publiés sur la base d'un communiqué de l'A.T.S. (14 septembre 1966).

L'ouvrier italien Generoso Longanella, maçon à Berne, est expulsé de Suisse. Motif : il a participé à Milan à un congrès du Parti communiste italien, dans sa voiture se trouvait du matériel de propagande contre la guerre au Vietnam.

Longanella n'était pas un ouvrier parachuté en Suisse. Il y résidait depuis 1957; il était de surcroît président du groupe italien de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment de Berne.

La surprise, ce n'est pas l'expulsion; la police fédérale des étrangers est connue pour son doigté, mais ce qui étonne c'est l'absence de vigoureuse réaction de l'opinion publique. Si l'on excepte une énergique protestation de Lucien Tronchet, de la F.O.B.B. de Genève, la solidarité syndicale semble avoir été ténue.

Il y a quelques années, dans une situation semblable, la presse a marqué son opposition avec générosité. Pierre Béguin, sauf erreur, faisait pertinemment re-marquer : si nous privons les ouvriers étrangers de l'exercice des droits politiques dans le cadre de notre Etat, pouvons-nous les empêcher d'être militants dans leur propre pays?

Aujourd'hui, le communiqué fédéral passe dans l'indifférence. Quelle faculté d'acceptation!